



Pour un « New Deal » numérique

I. FAIRE DE LA FRANCE UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR L'INNOVATION

Proposition 1 : Aménager l'environnement économique et fiscal

- Créer un statut d'entreprise de croissance afin d'offrir une fiscalité dérogatoire et simplifiée non seulement aux entrepreneurs mais aussi aux investisseurs et aux salariés.
- Soutenir les négociations fiscales internationales menées au niveau de l'OCDE afin de lutter contre les distorsions concurrentielles qui existent entre les acteurs économiques des différents États.

Proposition 2 : Créer des réseaux d'entreprises françaises à l'international et encourager la mobilité des acteurs

- Concentrer les efforts de l'AFII et d'UBIFRANCE sur la division numérique.
- Confier au Conseil national du numérique la mission de constituer un réseau d'entrepreneurs français à l'étranger.
- Améliorer la visibilité de la carte de séjour « compétences et talents » mise en place à destination des créateurs d'entreprises étrangers.

Proposition 3 : Concentrer les pôles de compétitivité et en spécialiser deux à quatre sur le numérique

Proposition 4 : Confier à l'APCE la mise en place d'un portail d'applications dans le *cloud* à destination des PME

II. AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE L'ACTION PUBLIQUE PAR LE NUMÉRIQUE

Proposition 5 : Former les hauts fonctionnaires et les élus au numérique

- Inclure une formation obligatoire aux technologies, infrastructures et usages du numérique dans le



cursus des écoles de formation des cadres supérieurs et dirigeants de l'action publique.

- Faire des enjeux des technologies, infrastructures et usages du numérique une des priorités de la formation des élus locaux.

Proposition 6 : Mettre l'open data au service de l'action publique et développer l'identité numérique des citoyens

- Développer la politique d'ouverture des données publiques à tous les citoyens, notamment dans l'éducation et la santé.
- Encourager la perspective d'un État « plateforme » fournissant des interfaces de programmation.
- Offrir un service sécurisé d'authentification des identités pour l'ensemble des services publics en ligne et permettre à l'utilisateur de personnaliser son « service-public.fr ».

Proposition 7 : Rationaliser le développement des outils numériques dans les collectivités locales

- Rendre accessible un magasin d'applications libres à tous les agents de la fonction publique territoriale.
- Inciter les collectivités à ne plus développer d'ici à 2016 des applications qui n'auraient pas la forme d'un Saas (abonnement à un logiciel plutôt que sa possession).

III. FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE DANS DEUX SECTEURS PRIORITAIRES : L'ÉDUCATION ET LA SANTÉ

Proposition 8 : Favoriser l'expérimentation du numérique à l'école et évaluer son impact sur les résultats des élèves

Proposition 9 : Répondre au besoin de main-d'œuvre dans le domaine du numérique

Proposition 10 : Réussir la mise en place du DMP en s'inspirant des exemples étrangers.

INSTITUT
MONTAIGNE

